

Compte Rendu Comité Exécutif n° 482

Vendredi 24 janvier 2025

En présentiel et distanciel

Membres du COMEX présents : Pascal BONNETAIN (Président) – Maryse VISEUR (Secrétaire général) – Patrick LEFOULON (Trésorier) - Bâbak AMIR-TAHMASSEB, Anne-Lise BARDET, Marie LANFRANCHI, Clémence LAROCHE, Agnès LEGROUX, Germinal PEIRO, Jean-Luc RIGAUT (Vice-présidents), Pauline FRESLON (Représentante des athlètes).

Membres Invités : Alexandra VIGOUREUX (DAG)

Membre Excusé : Mathurin MADORE (Représentant des athlètes), Ludovic ROYE (DTN)

Liste de diffusion : Comité Exécutif, Conseil d'Administration, Président(e)s des Comités Régionaux et Départementaux, Comités Régionaux et Départementaux, Equipe Technique Nationale, Président(e)s et membres des Commissions Nationales, Directeurs et Directrices des Equipes de France, CTS

Début à 18h30

INSTALLATION & SUIVI	
1. Suivi des décisions Bex	Aucune décision antérieure ne fait l'objet de remarque en séance.
2. Agenda - calendrier du BEX	<p>Réunions du COMEX :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mercredi 12 février 2025 à 18h 30 - en distanciel - Tous les mois à compter de cette date - Vendredi 11 avril 2025 à 18h30 (veille de l'AG) <p>Réunion du Conseil d'administration :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Samedi 25 janvier 2025, en présentiel
3. Dossiers d'adhésions	<p>La Secrétaire Générale procède à un point relatif aux licences et adhésions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Point sur les adhésions <ul style="list-style-type: none"> o 542 clubs ont renouvelé leur affiliation en 2025. o 17 structures ont renouvelé leur agrément en 2025. o A date, aucun membre associé n'a renouvelé son adhésion. - Le point sur les licences sera présenté le lendemain au Conseil d'administration. <p>Examen des quatre demandes d'adhésion.</p>
4. Demande d'adhésion d'AVAMOANA	<p>AVAMONA est une association loi 1901 fondée le 15 septembre 2024. La structure est située à LEAVA-SIGAVE sur l'île de FUTUNA.</p> <p>L'association a pour objet le développement et la pratique du VA'A et des sports de pagaies sur l'île de FUTUNA, notamment en proposant la pratique pour tous les niveaux, en organisant ou participant à tout évènement sportif se rattachant à cet objet, en s'engageant pour la protection de l'environnement, et en proposant une prestation touristique ou éducative en lien avec son objet.</p> <p>Les moyens d'action sont notamment : l'organisation de séances de navigation, initiations, compétition ou manifestation entrant dans le cadre de son activité à destination de ses membres.</p>



	<p>L'association souhaite s'affilier afin de pouvoir développer les sports de pagaie, et plus particulièrement la pratique du VA'A sur son territoire.</p> <p>Avis favorable du CRCK. Le CRCK de Wallis et Futuna Taua'alo s'est réjoui d'accueillir et de soutenir la demande d'affiliation du nouveau club AVAMOANA auprès de la FFCK. Ce club que le CRCK a qualifié d'ambitieux dans ses objectifs, vise principalement à encourager et promouvoir la pratique traditionnelle du Va'a sur l'île de Futuna. L'objectif est que ces deux entités collaborent étroitement afin de faire rayonner la pratique de cette discipline à Futuna, en mettant en valeur et en respectant cette tradition ancestrale qui unit les générations et renforce le lien communautaire</p> <p>Avis favorable des services. Les statuts de l'association répondent pleinement aux exigences légales et préconisations fédérales de la FFCK,</p> <p>→ Le COMEX valide cette affiliation.</p>
<p>5. Demande d'adhésion d'EDEN VA'A</p>	<p>« EDEN VA'A » est une association loi 1901 fondée le 26 avril 2024. La structure est située à SAINT GEORGES DE DIDONNE dans le département de la Charente-Maritime. Le président de cette structure est Monsieur Samuel BARBOTIN, licencié à la FFCK.</p> <p>L'association a pour objet le développement et la pratique de l'activité de pirogue, mais également les disciplines associées aux sports de pagaie, ainsi que d'autres activités nautiques sur le bassin de la communauté d'agglomération de Royan.</p> <p>L'association souhaite, de plus, permettre à ses adhérents de participer à des événements sportifs et loisirs régionaux, nationaux et internationaux. Elle souhaite également participer à l'élaboration de projets sportifs et pédagogiques, notamment pour les personnes en situation de handicap, et veiller également à contribuer à la protection de l'environnement.</p> <p>Les moyens d'action sont notamment : l'organisation de séances de navigation, initiations, compétition ou manifestation entrant dans le cadre de son activité à destination de ses membres habituels ou occasionnels ainsi que l'animation d'un calendrier d'activités.</p> <p>L'association souhaite s'affilier afin de pouvoir développer les sports de pagaies, plus particulièrement le VA'A, le dragon boat, et l'Ocean Racing dont elle aimerait, pour cette dernière, créer une dynamique sur le territoire royannais.</p> <p>Pour cela, elle compte notamment sur le fait que sa localisation est idéale puisque l'association est située en façade de l'océan Atlantique sur un spot réputé. L'objectif est également ici d'acquérir une plus grande autonomie vis-à-vis des collectivités territoriales et des structures fédérales.</p> <p>Avis favorable du CRCK. Le CRCK de Nouvelle Aquitaine, par la voix de son président, Daniel LAFITTE, se réjouit de constater que la pratique du VA'A se développe sur l'estuaire de la Gironde, avec notamment la montée en puissance de la manifestation Extrême Cordouan. La pratique s'est développée autour du club de voile de Saint Georges de Didonne et de son activité, au détriment de l'activité kayak qui ne bénéficiait pas directement des retombées. Le CRCK est donc favorable à ce projet visant développer librement les sports de pagaies autour de Royan.</p> <p>Avis favorable des services. Les statuts de l'association répondent pleinement aux exigences légales et préconisations fédérales de la FFCK.</p> <p>→ Le COMEX valide cette affiliation.</p>



<p>6. Demande d'affiliation de ROCHEFORT OCEAN VA'A</p>	<p>« ROCHEFORT OCEAN VA'A » est une association loi 1901 fondée le 26 août 2024. La structure est située à TONNAY CHARENTE dans le département de la Charente-Maritime. Le président de cette structure est Monsieur OGIER Sébastien, licencié à la FFCK, qui est également le directeur de la course de pirogue du Fort Boyard Challenge.</p> <p>L'association a pour objet le développement et la pratique de l'activité de pirogue tahitienne, ainsi que les disciplines pouvant lui être associées. Elle souhaite également contribuer à la protection de l'environnement, tout en organisant des compétitions et de manifestations culturelles liées aux origines de la pirogue et proposer des prestations touristiques en lien avec cette pratique.</p> <p>L'association, nouvellement créée, souhaite s'affilier afin de pouvoir développer les sports de pagaie et plus particulièrement le VA'A dont elle aimerait, pour cette dernière, créer une dynamique sur le territoire Rochefort Ocean. L'ambition de cette structure est également de participer à des compétitions officielles.</p> <p>Avis très défavorable du CRCK. Le CRCK de Nouvelle Aquitaine, a exprimé un avis très défavorable à cette demande d'affiliation sur le motif qu'il existe déjà un nombre conséquent de structures proposant une activité de VA'A sur ce territoire, et cette affiliation pourrait avoir comme conséquence de nuire à ces dernières. De plus, le comportement de Monsieur OGIER serait également un frein à cette affiliation.</p> <p>Avis favorable des services. Les statuts de l'association répondent pleinement aux exigences légales et préconisations fédérales de la FFCK, le service accompagnement n'a pas la responsabilité de statuer sur la légitimité d'une demande d'affiliation ou de l'avis d'un comité émis à cet égard. Le service s'est limité à se questionner sur la recevabilité de la demande d'affiliation, notamment sur la conformité des statuts, et laisse le soin au membre du COMEX de statuer sur la recevabilité des éléments abordés ci-dessous.</p> <p>→ Le COMEX valide cette affiliation.</p>
<p>7. Affiliation du Sport Nautique Compiégnois</p>	<p>« SPORT NAUTIQUE COMPIÉGNOIS » est une association loi 1901 fondée en 1882 et déclarée à la préfecture de l'Oise le 8 mars 1908. La structure est située à Compiègne, dans le département de l'Oise. Les présidents de cette structure sont Monsieur YESSAD Claude, licencié à la FFCK, et Monsieur Henry NICOLLET.</p> <p>L'association a pour objet l'enseignement, la promotion et la pratique de l'aviron ainsi que de toute activité nautique ou aquatique, notamment la pratique du dragon ladies via la création d'une section, et ceux dans le cadre d'une pratique sociale et conviviale.</p> <p>Les moyens d'action sont notamment l'organisation de séances d'entraînements, l'organisation et la participation aux rencontres sportives, compétitions et championnats. L'association procédera également à l'organisation de manifestations et de toutes initiative pouvant aider à la réalisation de son objet.</p> <p>L'association compte actuellement un peu de plus de 400 licenciés. Au cours de son histoire, le club vu certain de ses membres remporter des titres au niveau national, international ou encore olympique.</p> <p>Dans une perspective d'agrandissement des structures du club, notamment en raison d'un déménagement des installations à proximité du siège du club, ainsi que le projet de création d'un bassin fermé de 790 mètres de long et de 100 mètres de large, ainsi qu'une liaison opérationnelle avec l'Aisne, créant ainsi une dynamique et présageant une augmentation conséquente du nombre de pratiquants.</p>



Parallèlement à la discipline de base, l'association envisage également de développer d'autres sports de pagaie. Pour cela, le club souhaite s'affilier à la FFCK via le pack des dirigeants, et pouvoir ainsi licencier les pratiquants du Dragon Ladies.

La structuration actuelle et future ainsi que les moyens financiers à disposition du club permettront, au sens de ce dernier, de prendre en charge ces nouveaux pratiquants.

Avis favorable du CRCK. Le Comité Régional de Canoë-Kayak exprime un avis favorable concernant la demande d'affiliation du Club du Sport Nautique Compiégnois à la Fédération Française de Canoë-Kayak :

1. Diversification des Activités Nautiques : Le Club du Sport Nautique Compiégnois, bien que reconnu pour ses performances en aviron, a démontré une volonté claire de diversifier ses activités nautiques, notamment à travers le développement de sa section Dragon Boat et son ambition de promouvoir le canoë-kayak.
2. Nouveau Site Propice : Le futur déménagement du club vers un lac de 750 mètres sur 100 mètres, relié directement à la rivière, offre des conditions idéales pour la pratique du canoë- kayak, permettant ainsi l'intégration harmonieuse de cette nouvelle discipline.
3. Engagement dans la Formation et les Compétitions : L'affiliation à la Fédération Française de Canoë-Kayak a pour but d'accéder aux formations, aux événements régionaux et nationaux, et de contribuer activement à la dynamique de la discipline dans la région.
4. Développement Structuré : Le projet présenté par le Club du Sport Nautique Compiégnois montre une vision claire et structurée pour l'intégration du canoë-kayak, avec des perspectives de développement durable et une volonté d'intégrer les ressources et l'expertise de la Fédération Française de Canoë-Kayak.

En considération de ces éléments, le Comité Régional soutient pleinement l'affiliation du Club du Sport Nautique Compiégnois à la Fédération Française de Canoë-Kayak, estimant que cette démarche contribuera au rayonnement de la discipline dans notre région.

Avis favorable des services. Les statuts de l'association répondent pleinement aux exigences légales et préconisations fédérales de la FFCK.

→ Le COMEX valide cette affiliation.



DECISIONS

1. Missions des membres du COMEX et présence sur les évènements

Les membres du COMEX valident les missions déléguées à chaque membre pour l'olympiade :

- Pascal BONNETAIN

Président

- Maryse VISEUR

Secrétaire générale

Référente Enseignement Formation

Référente Juges et Arbitres

- Patrick LEFOULON

Trésorier

Référent Pagaie Santé

- Bâbak AMIR-TAHMASSEB

Vice-président en charge du haut-niveau et de l'animation sportive

Référent Sprint et Paracanoë

Président de la commission sportive

Référent Freestyle

- Anne-Lise BARDET

Vice-présidente en charge des jeunes et de l'accession

Référente Slalom

Référente Lutte contre les VSS

- Marie LAFRANCHI

Vice-présidente en charge des activités grand public et structures professionnelles

Référente commission loisir

Référente Waveski Surfing

- Clémence LAROCHE

Vice-présidente en charge de féminisation et de la lutte contre les violences

Référente Kayak Polo

- Agnès LEGROUX

Vice-présidente en charge éthique, handicap et inclusion

Référente Dragon Boat

Référente Marathon

- Germinal PEIRO

Vice-président en charge du patrimoine nautique et des relations partenariales

Référent Espaces, Sites et itinéraires de la Navigation Durable

Référent Descente



	<ul style="list-style-type: none"> • Jean-Luc RIGAUT Vice-président en charge des territoires et des relations institutionnelles <i>Référent tourisme et aménagement</i> <i>Référent Océan Racing / Va'a</i> • Pauline FRESLON Représentante des athlètes de HAUT NIVEAU Coprésidente de la CAHN • Mathurin MADORE Représentant des athlètes de HAUT NIVEAU Coprésident de la CAHN
<p>2. Propositions pour le Conseil d'Administration de la composition des commissions statutaires</p>	<p>Le Comité exécutif a pour missions de proposer au Conseil d'administration la présidence ou la composition de certaines commissions fédérales. Dans ce cadre, le Comité exécutif décide de proposer les présidences et compositions suivantes lors de la réunion du Conseil d'administration du 25 janvier 2025.</p> <p style="padding-left: 40px;">a. Commissions statutaires</p> <p style="padding-left: 80px;">a. Commission de surveillance électorale</p> <p>Proposition du COMEX :</p> <p style="padding-left: 40px;">M. Emmanuel GIRARD - Président M. LUCIEN CHAISE Mme CATHERINE DRIDER Mme MARGAUX PINSON M. GILLES JOHANNET</p> <p style="padding-left: 80px;">b. Commissions disciplinaires (première instance et appel)</p> <p>Proposition du COMEX :</p> <p style="padding-left: 40px;">Commission disciplinaire - 1ère instance M. DIDIER BOUCHER - Président M. BAPTISTE HUON M. EDOUARD RIGAUD Mme ANNE MICHONNEAU - Suppléant</p> <p style="padding-left: 40px;">Commission de discipline d'appel Mme Edwige BAKKAUS - Présidente M. JEAN-LUC LOIGNON Mme Eva DURAND M. Fabien ROLLAND M. VINCENT PLUSQUELLEC - Suppléant</p> <p style="padding-left: 80px;">c. Commission des juges et arbitres</p> <p>Proposition du COMEX :</p> <p style="padding-left: 40px;">Commission Nationale des Juges et des Arbitres Mme Anne CAYREL - Présidente Laurent BROSSAT- CTS référent</p>



	<p>d. Commission d'éthique et de déontologie</p> <p>Proposition du COMEX :</p> <p>M. Jacques THIOLAT - Président Mme ROSINE TISSERAND GROLLIMUND M. JACQUES BETTENFELD</p> <p>b. Commissions créées par le Conseil Fédéral</p> <p>a. Commission Pagaie santé</p> <p>Proposition du COMEX :</p> <p>Co-Présidence de Catherine PAOLETTI et Olivier COSTE</p> <p>c. Proposition de nouveaux groupes de travail</p> <p>Le COMEX valide de proposer au Conseil d'Administration la création des comités suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Comité sur la féminisation et la mixité, - Comité de travail sur la lutte contre les violences sexuelles et sexiste.
<p>3. Assemblées générales des CRCK Demande de dérogation du CRCK Nouvelle Aquitaine</p>	<p>Par courriel du 9 janvier 2025, le Comité régional de Nouvelle Aquitaine demande une dérogation à l'obligation de tenir son assemblée générale 20 jours avant l'assemblée générale fédérale et l'autoriser à l'organiser le 29 mars 2025.</p> <p>Le Comité exécutif valide la demande de dérogation du CRCK de Nouvelle Aquitaine.</p>
<p>4. Litige relative à la vente du Camion de Metz</p>	<p>La Secrétaire générale rappelle les faits relatifs à ce litige potentiel.</p> <p>Pour rappel, ce litige concerne la commande d'un camion en 2023. A la livraison le 18 juillet 2023, le camion a été endommagé par le transporteur, et depuis est resté immobilisé. L'affaire est entre les mains d'un avocat du côté club de Metz. La Secrétaire générale a repris le dossier le 13 janvier 2025.</p> <p>L'affaire est en cours de clôture, cette dernière ayant pris directement attache avec la concession Renault concernée.</p>
<p>5. Demande de création d'un COPIL PSF</p>	<p>À la suite du changement de gouvernance, le service accompagnement demande la nouvelle composition du COPIL PSF.</p> <p>Après échanges sur le dispositif, il est demandé au service de transmettre au COMEX une présentation complète et un bilan des actions mises en place sous la précédente mandature. Une réunion avec Emmanuel GIRARD pourra être organisée afin de favoriser le partage d'informations.</p>
<p>6. Devenir des fonds d'aide</p>	<p>À la suite du changement de gouvernance, le service accompagnement demande si les dispositifs d'aides aux structures sont maintenus, à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Aide à la création d'un club, montant accordé 1000€ à condition que le CRCK ou/et CDCK valide un montant équivalent. - Fonds de développement : prêt limité à 10.000€, au taux d'intérêt à 0 %, remboursable sur 3 ans



	Après échanges sur le dispositif, le Comité exécutif se déclare sur le principe favorable au maintien d'actions en faveur du soutien aux structures, en parfait alignement avec leur projet politique. Il est demandé au service accompagnement de transmettre une note de présentation des dispositifs et un bilan des aides accordées sur l'olympiade précédente.
7. Présentation de l'audit financier	<p>Dans le cadre de la réalisation d'un audit financier, le Président, accompagné de Maryse Viseur, Bâbak Amir-Tahmasseb et Patrick Le Foulon, a rencontré trois cabinets. Il est proposé de retenir la proposition du cabinet Grant Thornton pour la réalisation d'un audit approfondi pour un montant de 26 K€. Ce cabinet a déjà travaillé avec plusieurs fédérations. L'objectif de cet audit est d'avoir photographie financière de la Fédération. L'échéancier et les besoins seront communiqués la semaine prochaine. Le Président souligne l'importance d'avoir les éléments fin février pour pouvoir finaliser le budget.</p> <p>Le Président informe également de la mise en place de réunions hebdomadaires avec le Trésorier et la DAG.</p>
8. Participation des athlètes russes aux événements (ICF)	<p>L'ICF interroge la FFCK quant à la participation des athlètes russes, sous leur drapeau ou sous bannière neutre.</p> <p>Le Comité exécutif autorise la participation des athlètes russes et biélorusses sous bannière neutre uniquement.</p>

POUR INFORMATION	
1. Retour sur le colloque des CTS du 14 au 16 janvier 2025 - Programme	<p>La présence des membres du COMEX a été appréciée. L'organisation a été complexe dans le cadre d'une élection récente et d'un agenda contraint.</p> <p>Le COMEX a été accompagné d'un bureau extérieur pour animer les ateliers et les travaux.</p> <p>Un 2^{ème} Colloque est à prévoir en juin avec le nouveau DTN.</p>
2. Suite de la réunion avec l'ANS	<p>Le Président et Bâbak Amir-Tahmasseb ont rencontré Yann CUCHERAT, Arnaud LITOU et François LE CASTREC, mercredi dernier. L'enjeu était notamment de comprendre les modalités d'accompagnement de l'ANS. Une réflexion par discipline a été menée. Le slalom et le para canoë restent les plus aidés. En sprint, l'ANS souhaite privilégier l'accession et la relève.</p> <p>Il conviendrait, sur le budget de la FFCK, de dégager des fonds propres pour le sprint pour les sportifs séniors.</p> <p>Dans le cadre de la réorganisation avec le nouveau DTN, il est prévu que les entraîneurs repostulent sur les postes.</p> <p>Le contrat durable devrait être signé rapidement mais le contrat de performance sera signé après l'arrivée du futur DTN.</p>
3. Conseil d'administration – Préparation	Point abordé précédemment



<p>4. Plénières 2025 - Préparation</p>	<p>La Secrétaire générale a supervisé l'organisation des plénières en lien avec les services.</p>
<p>5. Point disciplinaire</p>	<p>Lors de sa réunion du 19 septembre 2024, l'ancien Bureau exécutif de la FFCK a engagé deux procédures disciplinaires. L'organe disciplinaire de première instance a ainsi été saisi pour les deux dossiers.</p> <p>Les services ont pris attache avec les autorités respectives en charge des enquêtes relatives à chaque procédure afin de nourrir les dossiers d'instruction.</p> <p>La FFCK a reçu pour chaque dossier une information écrite comme quoi une procédure pénale était en cours et une demande formelle de ne pas prendre attache avec les personnes poursuivies.</p> <p>Concernant le premier dossier, la FFCK a été ensuite autorisée à notifier à l'intéressé l'ouverture d'une procédure mais sans pour autant avoir d'éléments permettant de finaliser l'instruction. Pour le 2^{ème} dossier, la FFCK n'est toujours par autorisée par les magistrats à prendre attache avec les personnes poursuivies.</p> <p>Dans ce cadre, la Présidente de l'organe d'appel a informé le Président fédéral de l'incapacité des commissions de première instance et d'appel, dont les mandats se sont achevés au 31/12/2024, de statuer dans les délais.</p> <p>Le Comité exécutif s'autorise donc à engager de nouvelles procédures lorsque la Fédération disposera d'éléments nouveaux.</p>

Fin du COMEX à 20h30

Secrétaires de séance :

Alexandra VIGOUREUX, Directrice de l'administration générale et Maryse VISEUR, Secrétaire générale

Pascal BONNETAIN, Président Fédéral


